



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Turquie

Question au Gouvernement n° 2129

Texte de la question

RELATIONS FRANCE-TURQUIE

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe Nouveau Centre.

M. François Rochebloine. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et européennes. Aujourd'hui, la France reçoit dans le cadre d'une visite officielle M. Erdogan, Premier ministre turc. Le groupe Nouveau Centre ne peut que se réjouir d'une telle visite et celle-ci doit être l'occasion de renouveler le dialogue entre nos deux pays dans la clarté, notamment à propos de l'Europe, sujet sur lequel nos positions sont divergentes, comme le Président de la République Nicolas Sarkozy l'a toujours déclaré. Certes, la Turquie manifeste sa volonté d'adhérer à l'Union européenne, mais concrètement cette adhésion n'est envisageable ni à court ni à moyen terme.

La Turquie est un grand pays, elle a une histoire, des intérêts régionaux qui lui sont propres ; le déroulement des négociations le montre, comme les actuelles déclarations bienveillantes des dirigeants turcs à propos de l'Iran. Dès lors, l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne est impossible, car elle serait synonyme de renoncements excessifs de part et d'autre. Nous avons une approche différente de l'Europe et des enjeux politiques au Moyen-Orient, entre autres.

Nous considérons qu'il est temps de reprendre ce dossier sur la base d'un partenariat privilégié, et qu'il nous faut imaginer une autre architecture de l'organisation de cette région du monde. Dans ce cadre, quel contenu pourrait être donné à une telle coopération renforcée ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes NC et UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, la Turquie est un grand pays émergent, ami de la France depuis cinq siècles,...

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui : depuis François Ier !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. ...et M. Erdogan et sa délégation sont les bienvenus en France pour clôturer la Saison de la Turquie et ses 600 événements, qui ont eu un grand succès depuis six mois.

Les relations entre la Turquie et la France reposent sur les trois piliers suivants.

Premier pilier : nous sommes d'accord pour être en désaccord. La Turquie a son projet : l'intégration dans l'Europe des vingt-sept. La France a une autre vision, celle d'une grande Europe de prospérité et de sécurité, dans laquelle l'Europe des vingt-sept serait partenaire de la Russie, de l'Ukraine, de la Turquie.

Deuxième pilier : nous sommes d'accord des deux côtés pour poursuivre la négociation, parce qu'il est de l'intérêt de tous d'avoir une Turquie démocratique et prospère. Simplement, la France réserve cinq chapitres sur trente-cinq, parce qu'ils préjugent de l'adhésion.

Troisième pilier : pendant ce temps, la France et la Turquie ont beaucoup de chemin à faire ensemble. Sur le plan stratégique et politique, nous travaillons ensemble au Moyen-Orient, en Afghanistan, et nous devons travailler ensemble, pour l'énergie, sur l'Iran, au G20 de l'année prochaine. Nous devons également travailler ensemble sur l'économie parce que nos économies sont complémentaires. Nous sommes déjà le deuxième investisseur en Turquie ; plus de 300 de nos entreprises y travaillent.

Mesdames et messieurs les députés, cinq siècles plus tard, malgré des visions communes, la Turquie et la France doivent travailler ensemble pour le bien commun. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et*

NC.)

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2129

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 avril 2010